

Wat betreft verkopen of het toestaan van zakelijke rechten wordt het beginsel van de mededinging steeds gerespecteerd doch hierop worden uitzonderingen toegestaan omwille van redenen van openbaar nut.

Mathieu MICHEL

Secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments, adjoint au Premier Ministre

Réponse à la question parlementaire orale n° 86, posée le 1^{er} mars 2021 par Claire Hugon (Ecolo), Député(e), adressée à Monsieur Mathieu MICHEL, Secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments, adjoint au Premier Ministre.

Je vous prie de trouver ci-dessous en partie les éléments de réponses fournis par la Régie des Bâtiments.

1. Bien qu'ayant été retiré de la vente à la demande du Cabinet de mon prédécesseur le Ministre Koen Geens, à l'heure actuelle, aucun droit de préemption n'a été exercé par une autorité publique sur ce bien. Les Gouverneurs du Brabant flamand et du Brabant wallon ont effectivement adressé conjointement un courrier exprimant leur volonté de faire du site de l'Abbaye de Florival une porte d'entrée sur les forêts brabançonnnes. Aujourd'hui, le bien a été réévalué par un expert externe. Si l'intention des deux provinces se confirme, il y aurait lieu d'étudier les possibilités de cession d'un droit réel sur ce bien via une acquisition ou un bail emphytéotique. Des négociations pourraient, dès lors, être entamées dès acceptation de la nouvelle expertise par l'Inspection des Finances de la Régie des Bâtiments. Comme le veut la procédure, les autres candidats acquéreurs ne seront plus sollicités pour remettre offre.
2. Il n'y a pas de délais légaux en vigueur dans ce type de transaction. Néanmoins, la Régie des Bâtiments espère une conclusion de ces accords dans le courant de cette année. A défaut, le site sera remis en vente au plus offrant et au nouveau prix estimé. Le bien est chauffé actuellement au minima afin d'éviter sa dégradation.

De plus, ce site est occupé à la fois par une concierge et une société de gestion d'immeubles inoccupés.

3. Le choix d'entreprendre ou de construire un projet relève de la liberté de chacun. Toutefois, sur la base des principes juridiques généraux de bonne gouvernance et d'égalité de traitement, la Régie des Bâtiments n'est pas autorisée à accorder des droits à certain groupement privé ou à une association de citoyens sur l'un des biens immobiliers gérés par la Régie des Bâtiments sans respecter la concurrence.

En ce qui concerne les ventes ou l'octroi de droits réels, le principe de concurrence est toujours respecté mais des exceptions sont autorisées pour des raisons d'utilité publique.

De Staatssecretaris voor Digitalisering, belast met Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en met de Regie der gebouwen, toegevoegd aan de eerste minister	Secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments, adjoint au Premier Ministre
--	--

Mathieu MICHEL